

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 5 juin 2018

CP2018_06_29
id. 3960

L'an deux mille dix huit, le cinq juin , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme JALAISE (pouvoir à Mme MAURIEGE)

Absent(s) :

M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum :10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

ALIMENTATION EN EAU POTABLE PROGRAMME 2014

La politique d'aide destinée aux communes rurales, en matière d'eau potable, donne délégation à la commission permanente pour définir le montant des subventions départementales dès lors que sont connus, d'une part les coûts d'opération, et d'autre part le montant de la participation éventuelle de l'agence de l'Eau, co-financeur potentiel de

ce type de projets. Les arrêtés de subvention départementaux peuvent ensuite être délivrés sur la base de ces éléments.

Cette délibération a pour objet de présenter deux opérations, retenues au budget primitif 2014, pour lesquels des ajustements sont devenus nécessaires.

1 - Rappel de la politique

Les dossiers présentés ci-après, inscrits au titre de la programmation 2014, bénéficient des critères d'aides appliqués avant la modification de la politique, adoptée en session plénière du 16 mars 2016.

Les opérations pouvaient alors bénéficier jusqu'à 40 % d'aide pour les travaux sur les réseaux d'eau potable et jusqu'à 60 % d'aide pour les travaux liés aux usines d'eau potable. Il s'agissait là de taux d'aides maximum, tous co-financements confondus : aides départementales et aides de l'Agence de l'Eau.

2 - Dossier du syndicat des eaux de Cazes-Mondenard - Sauveterre - Tréjols : régularisation

Lors de la commission permanente du 2 mai 2017, deux subventions (principale et complémentaire) ont été attribuées à ce syndicat pour des travaux sur le réseau d'eau potable. Alors que le montant des subventions accordées est toujours valable, il s'agit de rectifier les modalités d'attribution de la subvention complémentaire.

Ci-dessous sont présentées les différentes étapes qu'a connu ce dossier :

Plan de financement prévisionnel retenu lors du budget primitif 2014

Maître d'Ouvrage Opération	Subventions départementales		Aides Agence de l'eau	Total des aides €
	Principale €	Complémentaire €	Crédits SUR €	
Syndicat des Eaux de Cazes-Mondenard - Sauveterre - Tréjols	Dépense éligible 374 889 € HT	Dépense éligible 78 419 € HT	Dépense éligible 296 470 € HT	Dépense éligible 374 889 € HT
Extension réseau AEP du château d'eau de Sauveterre vers Moulin de Genibrède - Travaux de mise en sécurité et étanchéité réservoir de Sauveterre - Renouvellement réseau AEP à Cazes-Mondenard entre la RD 31 et le château d'eau <i>EPTR - ENV01993</i> <i>EPTC - ENV02117</i> <i>SUR - ENV02116</i>	Subvention 74 978 € 20 %	Subvention 15 684 € 20 %	Subvention 59 294 € 20 %	Subventions 149 956 € 40 %

**Actualisation des participations de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et
 du Conseil départemental réalisées dans le rapport du 2 mai 2017**

Maître d'Ouvrage Opération	Subventions départementales		Aides Agence de l'eau	Total des aides €
	Principale €	Complémentaire €	Crédits SUR €	
Syndicat des Eaux de Cazes-Mondenard - Sauveterre - Tréjols Extension réseau AEP du château d'eau de Sauveterre vers Moulin de Genibrède - Travaux de mise en sécurité et étanchéité réservoir de Sauveterre - Renouvellement réseau AEP à Cazes-Mondenard entre la RD 31 et le château d'eau EPTR - ENV01993 EPTC - ENV02117 SUR - ENV02116	Dépense éligible 374 889 € HT	Dépense éligible 374 889 € HT	Dépense éligible 205 162 € HT	Dépense éligible 374 889 € HT
	Subvention 74 978 € 20 %	Subvention 15 684 € 4,18 %	Subvention 41 032 € 10,94 %	Subventions 131 694 € 35,12 %

Lors de la commission permanente du 02 mai 2017, le montant de la dépense éligible et le taux de la subvention complémentaire du conseil départemental n'ont pas été repris tels qu'ils avaient été fixés dans le plan de financement prévisionnel retenu lors du BP 2014.

Le tableau ci-après prend en compte cette rectification concernant la subvention complémentaire (dépense éligible et taux) initialement prévue.

Maître d'Ouvrage Opération	Subventions départementales		Aides Agence de l'eau	Total des aides €
	Principale €	Complémentaire €	Crédits SUR €	
Syndicat des Eaux de Cazes-Mondenard - Sauveterre - Tréjols Extension réseau AEP du château d'eau de Sauveterre vers Moulin de Genibrède - Travaux de mise en sécurité et étanchéité réservoir de Sauveterre - Renouvellement réseau AEP à Cazes-Mondenard entre la RD 31 et le château d'eau EPTR - ENV01993 EPTC - ENV02117 SUR - ENV02116	Dépense éligible 374 889 €HT	Dépense éligible 78 419 €HT	Dépense éligible 205 162 €HT	Dépense éligible 374 889 €HT
	Subvention 74 978 € 20%	Subvention 15 684 € 20%	Subvention 41 032 € 20%	Subventions 131 694 € 35,12%

Monsieur le Président propose de prendre acte et de valider cet ajustement.

3 - Syndicat des Eaux de SIAEP de Montbeton - Lacourt Saint Pierre - Montauban rive gauche : annulation d'un dossier

Lors du Budget Primitif 2014, le dossier suivant a été retenu :

Maître d'Ouvrage Opération	Opérations		Subventions Départementales			Aides Agence de l'Eau €	Total Subventions €
	Nature	Dépense éligible € HT	Annuités €	Principale €	Complé- mentaire €		
SICAEP de Montbeton - Lacourt Saint Pierre - Montauban rive gauche du Tarn Usine de Verlhaguet à Lacourt Saint Pierre - Amélioration de la filière de traitement EPTR / ENV02028 EPTC / ENV02135	Usine	96 350	---	38 540 40 %	19 270 20 %	---	57 810 60%

Pour répondre à de nouvelles contraintes réglementaires, le projet initial envisagé par le syndicat a dû largement évoluer. De fait, il a été convenu d'annuler le dossier retenu en 2014 et de prendre en compte un nouveau dossier actualisé sur la base de dépenses redéfinies à hauteur de 1 478 195 € HT (*Réf dossier EPTR-ENV02712*).

Ce nouveau dossier pourra être présenté pour examen devant la commission permanente, au titre de la programmation 2018 ou 2019, dès que l'ensemble des pièces justificatives seront réunies (coût d'opération définitif et montant d'aide agence de l'eau connus).

Monsieur le Président propose de prendre acte de cette modification et d'annuler les subventions, principale et complémentaire, prévues initialement sur ce dossier.

Pour information, l'état d'engagement des crédits inscrits au budget départemental de l'exercice 2014 est le suivant :

Article 204142 - sous fonction 61 - opération EPTR

Autorisation de programme 2014 :	709 543 €
Crédits déjà engagés :	671 003 €
Engagé à la commission permanente de ce jour :	0 €
Crédits disponibles à solder :	38 540 €

Article 204142 - sous fonction 61 - opération EPTC

Autorisation de programme 2014 :	193 461 €
Crédits déjà engagés :	174 191 €
Engagé à la commission permanente de ce jour :	0 €
Crédits disponibles à solder:	19 270 €

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération de la commission permanente du 2 mai 2017 relative à l'alimentation en eau potable programme 2014,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Prend acte des modifications affectant la programmation 2014 d'alimentation en eau potable concernant les participations allouées au syndicat de eaux de Cazes Mondenard, Sauveterres, Tréjols et le SIAEP de Montbeton, Lacourt-Saint-Pierre, Montauban rive gauche du Tarn et en conséquence :
- Approuve les rectifications proposées concernant les subventions principale et complémentaire allouées au syndicat des eaux de Cazes Mondenard, Sauveterre et Tréjols ;
- Annule les dossiers d'attribution des subventions principales et complémentaires prévues initialement au SIAEP de Montbeton, Lacourt-Saint-Pierre, Montauban rive gauche du Tarn, étant précisé qu'un nouveau dossier pourra être présenté pour examen au titre de la programmation 2018 ou 2019.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC